Municipalité de
ST-JEAN-DE-DIEU

FAITS SAILLANTS
RAPPORT FINANCIER 2019

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il me fait plaisir à titre de maire de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu de vous faire rapport des faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur.

Ce rapport traite des sujets suivants :
1. États financiers 2019 – Rapport du vérificateur
2. Réserves financières et fonds de roulement
3. Surplus accumulé
4. Dette de la Municipalité
5. Obligations contractuelles

1. États financiers 2019* – rapport du vérificateur
Les états financiers de l'année 2019 de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu ont été vérifiés par la firme Mallette. Leur rapport a été déposé au conseil municipal lors de sa séance ordinaire du 11 mai 2020.

- L'état des résultats révélait :
  - ✓ Des revenus de : 3 982 094 $
  - ✓ Des dépenses de : 3 841 577 $

- L'excédent (déficit) de l'exercice 2019 était de 140 517 $

Le rapport du vérificateur ne contenait aucune restriction et attestait que les états financiers, tels que déposés, reflétaient fidèlement la situation financière de la Municipalité.

2. Réserves financières et fonds de roulement
La Municipalité dispose de trois réserves financières attitrées respectivement à ses installations d'eau potable, ses infrastructures de transport et pour ses immeubles.

En date du 31 décembre 2019, voici les sommes disponibles dans chacune des réserves :

Réserve financière – Eau potable	355 802 $
Réserve financière - transport	3 066 $
Réserve financière - immeubles	66 000 $

Le conseil municipal a également adopté un règlement permettant la création d'un fonds de roulement. Ce fonds de roulement est en quelque sorte un montant mis de côté permettant à la Municipalité de faire des acquisitions (ex. : véhicule, équipements, etc.). Lorsqu'elle se sert du fonds de roulement, la Municipalité doit se rembourser sur une période maximale de dix (10) ans. En date du 31 décembre 2019, un montant de 24 725 $ était disponible dans le fonds de roulement.

3. Surplus accumulé

Outre les réserves financières et le fonds de roulement, un troisième item financier permet de connaître la santé financière d'une municipalité. Il s'agit en quelque sorte de son bas de laine. Le surplus accumulé s'avère être en fait le montant gardé en banque depuis les tout premiers débuts de la Municipalité, année après année. Il n'est pas affecté à aucune activité ni présent au budget. En date du 31 décembre 2019, voici le montant figurant au surplus accumulé non affecté: 434 077 $.

4. Dette de la municipalité

Comme toute municipalité au Québec, l'administration de Saint-Jean-de-Dieu doit gérer une dette à long terme. Elle décroît progressivement et est principalement attribuable aux travaux de réfection du système de traitement des eaux usées municipales terminés il y a déjà de cela quelques années.

En date du 31 décembre 2019, la dette à long terme s'élevait à 4 806 707 $. En 2019, la Municipalité a affecté un montant pour le paiement de sa dette à long terme soit 962 716 $ en capital et intérêts dont la majeure partie est subventionnée par le gouvernement du Québec.

5. Obligations contractuelles

La Municipalité a engagé au fil du temps des obligations contractuelles sur plus d'une année avec des organisations. En date du 31 décembre 2019, voici les principales obligations contractuelles en vigueur :

- ✓ Office d'Habitation des Basques (ensemble immobilier de St-Jean-de-Dieu): SHQ contribue à **90 %** au déficit d'exploitation et la municipalité subventionne le solde du déficit.

- ✓ Les Habitations du Jardin:
  En 2012, une entente signée avec la Société d'Habitation du Québec fait en sorte que 50% d'un emprunt pour l'implantation du programme accès-logis (emprunt de **365 000 $)** est à la charge de la municipalité. Cet emprunt est remboursable sur quinze (15) ans. En 2019, **11 500 $** a été payé en capital et **4 307 $** en intérêts pour la portion de cet emprunt applicable à la municipalité. À cela s'ajoute une aide financière sous la forme d'un crédit de taxes foncières s'élevant à **23 727 $** en 2019 (obligation à respecter pendant 25 ans) et une aide à l'exploitation s'élevant à **7 867.96 $**. Enfin, la municipalité verse aux Habitations du Jardin un montant correspondant à 10% du supplément de loyer qui s'élève à **6 714 $** par année, l'autre 90% étant couvert par la SHQ.

- ✓ La Villa Dubé:
  Pour assurer sa relance, la municipalité a accepté de verser un montant annuel de **25 000 $** pendant 5 ans. Cet engagement a été entièrement payé en 2019.

La partie financière de ce rapport vous est présentée de la façon la plus simple possible afin que tous et chacun puissent aisément la comprendre.

Il est certain que nous devons utiliser le surplus accumulé avec une certaine retenue pour ne pas hypothéquer notre capacité à faire face à un coup dur. Même si l'indice de vitalité économique est le deuxième plus fort de la MRC des Basques, on vit depuis 2011 une stagnation de notre population qui inquiète. Toutefois, le nouveau pacte fiscal et les revenus éoliens (203 788 $ en 2019) sont venus compenser la situation en ajoutant de nouveaux revenus très utiles dans les circonstances. Il va de soi que notre municipalité doit continuer à se développer si nous voulons qu'elle progresse.

Malgré ce qui précède, nous avons quand même réussi au fil des années à créer des réserves financières pour l'aqueduc, le transport et les immeubles. Ces réserves progressent chaque année tout comme les surplus accumulés.

En terminant, mes remerciements les plus sincères aux autres membres du conseil municipal pour leur soutien et leur implication. Depuis, l'élection de novembre 2017, une belle chimie s'est installée et est demeurée en place. Tous œuvrent au bien-être de la population et dans le but de vous donner le meilleur service possible. Un merci aussi à nos employés pour le travail effectué avec leur professionnalisme habituel et leur dévouement.

Le Maire

_____

Alain Bélanger